



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 6 JUIN 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angéot étant rassemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 6 juin 2024, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS – Anne DUPUIS – Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO – Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 23
ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues des associations.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2024
Jeunes Sapeurs Pompiers Rougemont	50€
FNACA	50€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 juin 2024, et de la publication le 7 juin 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN